

Compte rendu de la séance du 08 novembre 2021

Secrétaire de la séance: Laurie AIME-BLANC

Ordre du jour:

Division parcellaire
Location de l'atelier technique - budget eau
Mise à disposition de personnel - budget eau
RPQS 2020
Indemnité recenseur
DM investissement travaux de raccordement

Délibérations du conseil:

division parcellaire (DE 2021 057)

La commune est propriétaire de parcelle A 1114. Monsieur le Maire propose de la diviser afin de créer un accès indépendant au bâtiment communal situé sur la parcelle A 758.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de

Nommer un géomètre topographe afin de procéder à la division de la parcelle

Autoriser Monsieur le Maire à déposer un déclaration préalable de division parcellaire

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Refacturation du budget principal au budget de l'eau (DE 2021 058)

Monsieur le Maire indique que le matériel et les bâtiments communaux sont mis à disposition auprès du service eau et assainissement de la commune.

Il préconise la mise en place d'une répartition financière annuelle entre les budgets en fonction du matériel et des bâtiments mis à disposition

La répartition est établie selon le tableau ci-dessous :

Total annuel	20 000 €
--------------	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide

d'approuver la mise à disposition telle que proposée

de donner tous pouvoirs au Maire et au receveur municipal pour mener à bien cette opération

Mise à disposition des agents communaux au budget eau (DE 2021 059)

Monsieur le Maire indique que les agents communaux sont mis à disposition auprès du service eau et assainissement de la commune.

Il préconise la mise en place d'une répartition financière entre les budgets en fonction du taux horaire correspondant à chaque agent.

Montant annuel : 31 615.33 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide D'APPROUVER la mise à disposition telle que proposée DE DONNER tous pouvoirs au Maire et au receveur municipal pour mener à bien cette opération

Recensement 2022 (DE 2021 060)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de la Fare en Champsaur fait partie des Communes dont le recensement de la population doit être effectué en janvier 2022, que la nomination d'un Coordonnateur Communal et d'un Agent Recenseur est nécessaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide **de nommer** Mme DESERT Marine comme coordonnateur communal **de nommer** M. FLEJSZEROWICZ Grégoire comme agent recenseur

Vote de crédits supplémentaires - fare champsaur (DE 2021 061)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	10560.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	-560.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-10000.00	
7588	Autres produits div. de gestion courante		10560.00
TOTAL :		0.00	10560.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	10560.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		10560.00
TOTAL :		10560.00	10560.00
TOTAL :		10560.00	21120.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.